



ENFANCE & JEUNESSE, SCOLARITÉ

LA CAMPAGNE D'INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2022 DÉMARRE BIENTÔT !

Mis en ligne le 20 janvier 2022

La campagne d'inscription scolaire pour la rentrée 2022 démarre bientôt !

Elle se déroulera du vendredi 1^{er} février au 18 mars 2022 et concerne :

- Tous les enfants nés en **2019** entrant en petite section de maternelle en 2022 et ce même si l'enfant n'a pas 3 ans à la rentrée de septembre 2022
- Les nouveaux arrivants au sein de la commune de Treillières quel que soit le niveau de l'enfant
- Tout enfant dont la situation change en 2022 :
 - entrée dans le privé,
 - déménagement entraînant un changement de secteur scolaire
 - fin ou démarrage de l'instruction en famille

Attention : en cas de changement de situation pour l'enfant la présentation d'un certificat de radiation sera impérative pour procéder à l'inscription.

Les formulaires d'inscriptions et le dossier famille seront téléchargeables sur le portail famille dès l'ouverture de la campagne d'inscription

Les formulaires de demande de dérogation au périmètre scolaire ou de dérogation hors commune seront également disponibles.

Les dossiers d'inscription seront à retourner complet par courrier, par mail ou à rapporter directement au guichet famille.

En cas de changement au plan administratif (coordonnées, situation familiale...), les familles concernées sont invitées à actualiser les informations nécessaires en mettant à jour leur dossier famille.

L'équipe du guichet famille est disponible pour toute information au 02 40 94 69 31 - 02 40 94 68 48 ou par mail à l'adresse guichet-famille@treillieres.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.